Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260707-D20260710-DE

2026 -
Registre des délibérations

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 7 Juillet 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19
Date de la convocation		
2 juillet 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
9 juillet 2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 2 juillet 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, MENEUST Marie, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, CHEVRIER Denis, RESTIF Isabelle, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, SOREL Marie, BOUGERES Amandine, JEANNE Quentin.

Absents excusés ayant donné procuration : DZIEDZIC Ollivier (pouvoir à M. Chevrier), HERVOUET Sylvie (pouvoir à Mme. SUBIRY), DÉSILLE Julien (pouvoir à M. BODIN), TOUCHET Maxime (pouvoir à M. Faucheux)

Absents excusés : Néant

Absents : Néant
Secrétaire de séance : SUBIRY Delphine

20260710 Dénomination de 2 voies situées dans la ZA La Vague de la Noë

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de nouvelles voies ont été créées au sein de la Zone Artisanale La Vague de la Noë.
Monsieur le Maire rappelle que la dénomination des voies est une compétence du Conseil Municipal ; aussi, afin de permettre l'attribution des adresses aux entreprises, il est nécessaire de procéder à la dénomination des voies dans la Zone Artisanale La Vague de la Noë.

Vu le CGCT et notamment son article L2121-30

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

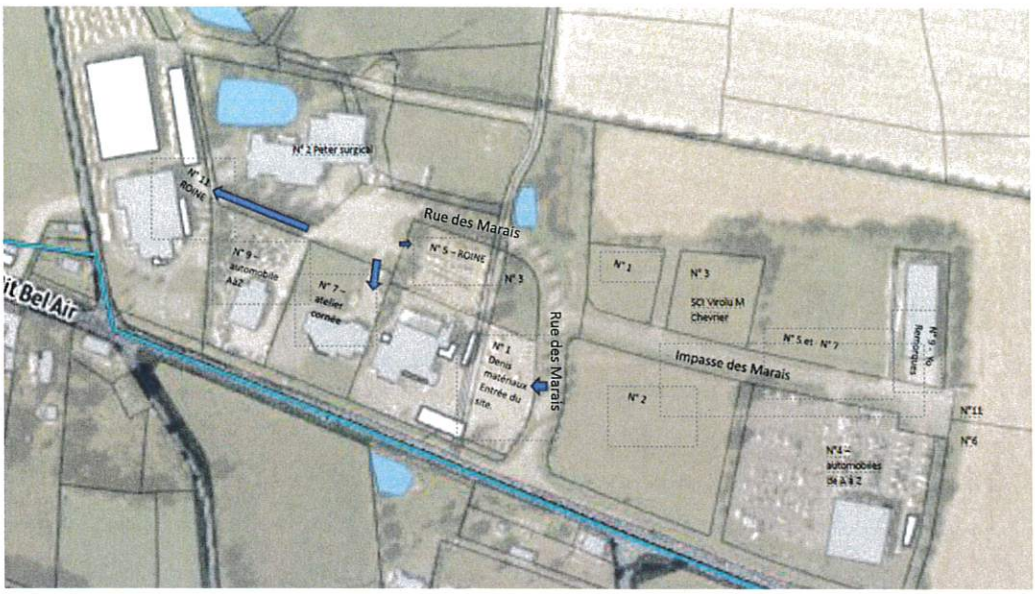
- **Créer** les noms des voies dans la ZA La Vague de la Noë comme suit :

  ✓ « Rue des Marais » et
  ✓ « Impasse des Marais »

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 9 juillet 2026
et publication et/ou notification le : 9 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260707-D20260710-DE

- **Autoriser** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire



A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 9 juillet 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre

MAIRIE DE DOMALAIN
35680 DOMALAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 9 juillet 2026
et publication et/ou notification le : 9 juillet 2026